

QUESTION ÉCRITE E-3925/07
posée par Marc Tarabella (PSE)
à la Commission

Objet: Obstacles multiples aux soins de santé transfrontaliers

En réponse à ma question orale H-0360/07¹ du 13 juin 2007, la Commission a fait connaître son intention de publier, avant la fin de 2007, des propositions visant à améliorer les soins de santé à l'intérieur de l'Union européenne, et notamment les soins de santé transfrontaliers. La Commission met l'accent, en particulier, sur l'importance d'améliorer l'information des consommateurs sur ses droits en la matière.

Entre-temps, j'ai pu prendre connaissance de plusieurs dizaines de cas d'obstacles, de refus de remboursement, de procédures de remboursement discriminatoires, bureaucratiques et extrêmement lentes visant à décourager, voire à pénaliser les patients ayant reçu des soins dans un autre État membre.

La Commission peut-elle indiquer :

- à quoi sert une information complète des patients sur leurs droits à accéder à des soins transfrontaliers si, en pratique, ils ne pourront pas les exercer ou, pire encore, s'ils sont pénalisés financièrement par les autorités nationales?
- comment la Commission peut-elle contraindre les États membres à mettre un terme à de telles pratiques?
- comment les centaines de patients qui attendent depuis des mois, voire plus d'un an, le remboursement de soins déjà prodigués dans un autre État membre, ou se sont vus refuser tout remboursement, peuvent-ils accélérer la reconnaissance de ces droits existants, sans avoir à recourir à la justice, qui est une solution trop onéreuse, longue et lourde?

¹ Réponse orale du 19.6.2007